

Communauté de Communes du Sud-Estuaire

6 boulevard Dumesnildot
44 560 PAIMBOEUF
02 40 27 70 12
info@cc-sudestuaire.fr



COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
 - o Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
 - o Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Instruction pour le compte des communes des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol (Compétences facultatives).

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie
 - o Elaboration et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat ;
 - o Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur ;
 - o Aides à l'amélioration de l'habitat ;
 - o Hébergement en faveur des apprentis, des étudiants et des travailleurs saisonniers.

OBSERVATIONS

Le SCOT du Pays de Retz a été approuvé le 28 juin 2013 et modifié le 19 mars 2018. Il associe les Communautés de communes du Sud Estuaire, de Grand-Lieu, Sud Retz Atlantique et la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

Le SCoT 2026 – 2047 est en cours de révision et sera approuvé en 2026.

Le PLH de la Communauté de Communes Sud Estuaire a été approuvé le 17 décembre 2015. Le second PLH est en cours d'élaboration et sera approuvé le dernier trimestre 2024

Le PLUi 2027 – 2037 est en cours d'élaboration et sera approuvé en 2027.